



DES 6 ROUTES A LA PISCINE DE MARVILLE ET AU PARC GEORGES VALBON

Le Département vient de lancer les travaux d'aménagement de l'avenue Roger Salengro à la Courneuve, du carrefour des six routes à la piscine de Marville et au Parc Georges Valbon. Une fois de plus sans aucune concertation des usagers. Une fois de plus pour un projet à minima.

Des lignes bleue, jaune, rose, verte. Des chiffres, des flèches. Le trottoir Est de l'avenue Roger Salengro, du carrefour des 6 routes au parc Georges Valbon est rayé dans tous les sens, de toutes les couleurs. Pour le trottoir Ouest ce sont pelleteuses, trous, barrières. Aucune indication, plans, images, en dehors d'un énorme panneau de publicité pour le Département. Sur son site, que chacun peut consulter, le Département nous dépeint par de belles images, un projet de circulation apaisée, une nouvelle voirie qui fera la part belle aux bus, vélos et piétons pour ceux qui se rendront à la piscine de Marville avec plus de verdure limitant les îlots de chaleur, les arbres existants conservés, complétés par 72 nouveaux.



Est-ce juste pour cela que cet aménagement se fait, encore et toujours, sans aucune concertation des usagers ?

Ce projet de verdissement est un faux semblant. Car dans le PLUI de Plaine Commune, l'Opération d'Aménagement et de Programmation du carrefour des 6 routes prévoit la construction de 2 200 logements, la restructuration de la tour Entrepouse en bureaux. Conscient d'un environnement dégradé par les nuisances de l'A1 et de l'A86, la hauteur des constructions ne doit pas excéder R+7, et il est recommandé d'étudier particulièrement l'orientation des logements. Nous avons dénoncé ces incohérences lors de l'enquête publique sur la révision du PLUI.

Un projet de circulation abandonné mais qui laisse des traces.

Les schémas directeurs de la région parisienne depuis 1965 affirment la nécessité de conforter les priorités de l'aménagement régional en trois points : concevoir des réseaux de transport adaptés aux priorités de l'aménagement régional, étendre et diversifier le réseau de transports collectifs et enfin renforcer le réseau routier en privilégiant les rocade avec une évolution d'éléments tangentiels. C'est ainsi que le parc Georges Valbon a failli être traversé par une liaison A16/A86/A1. Le 23 septembre 1997, le nouveau ministre de l'Équipement Jean-Claude Gayssot décide que l'A16 ne traversera pas la Seine-Saint-Denis et qu'elle s'arrêtera du côté de Gonesse.

Aujourd'hui il reste les délaissés, les réserves foncières, des sorties/entrées d'autoroute monstrueuses qui enserrant les équipements empêchant leurs liaisons facilitantes aux usagers usagères



Il n'est pas trop tard pour une transformation radicale du quartier des 6 routes à la Courneuve au boulevard Maxime Gorki à Stains.

Une fois de plus le Département a ignoré les usagers et usagères du parc, du complexe sportif Marville (et non de la seule piscine !), des habitants et habitantes, au profit des bétonneurs et des investisseurs. Or c'est un projet ambitieux pour les Séquano-dionysiens qui peut être réalisé, de l'avenue Roger Salengro, depuis le carrefour des 6 routes jusqu'au boulevard Maxime Gorki à Stains dans le cadre de « l'héritage des JOP2024 » et non un timide saupoudrage de quelques plantes vertes.

Voici notre proposition :

- Les délaissés, les réserves foncières, les entrées/sorties d'autoroutes existantes qui enclavent ces équipements sportifs, de loisirs doivent être récupérés, démolis, aménagés en espaces de verdure et en circulations douces.
- Ainsi, les accès au parc Georges Valbon, au complexe sportif Marville, au centre équestre, totalement repensés, seraient visibles, cohérents entre eux permettant une circulation de l'un à l'autre en toute sécurité.
- Le complexe sportif deviendrait une partie entière du parc Georges Valbon qui s'étendra des 6 routes au quartier Floréal – Saussaie – Courtille. Ainsi en période de canicule, les enfants pourront profiter de la future piscine avec la mise en place d'une entrée symbolique.
- Une voie de transport en commun en site propre, souple, desservira les Stanois et Stanoises vers la ligne de métro et de tramway T1. Elle sera doublée d'une voie vélo. Ce projet répondrait parfaitement à la pollution en particules fines en participant à la réduction drastique du trafic routier.

Le parc départemental George Valbon est classé Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type II « Parc départemental de la Courneuve ». Une partie du parc est classée en ZNIEFF de type I « Plans d'eau et friches du Parc départemental de la Courneuve ». Il fait partie du site Natura 2000 (ZPS) de la Seine-Saint-Denis. Son développement après avoir été amputé de l'Aire des vents, est une obligation, il est possible.